



Régie de l'énergie

Demande R-3960-2016

Projet de ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - dérivation Saint-Sauveur

## **Pour une solution de moindre impact pour toutes les Laurentides**

Rapport de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut

Présenté par :

André Genest, préfet adjoint de la MRC des Pays-d'en-Haut et

Lisette Lapointe, mairesse de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

17 mai 2016



## Présentation

En mars 2013, Hydro-Québec a présenté son projet de ligne à 120 kV du Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur à la population de Saint-Adolphe-d'Howard. Ce projet, justifié par la nécessité d'alimenter des postes de distribution situés plus au sud, afin de répondre à la croissance de la demande en électricité dans les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, a déclenché une grande inquiétude au sein de la population de Saint-Adolphe-d'Howard.

En effet, il faut comprendre que le tiers du tracé se situe dans une nouvelle emprise qui serait ouverte à travers les forêts du territoire de Saint-Adolphe-d'Howard. Cette nouvelle emprise, de 13 kilomètres de longueur, passe sur des sommets de montagne et des versants exposés de collines, en traversant notamment le noyau villageois.

Face à la très forte contestation du projet par les citoyens, la municipalité a mandaté des experts indépendants afin de trouver des solutions de moindre impact, d'abord à l'échelle régionale, puis à l'échelle de tracés. Il est essentiel de rappeler que la municipalité de Saint-Adolphe ne conteste pas la nécessité de ce projet et qu'elle a toujours fait preuve de bonne foi afin d'en venir à une solution acceptable pour tous, en proposant d'abord de devancer la construction d'un poste prévu dans la planification d'Hydro-Québec sur son territoire<sup>1</sup>. Elle a aussi proposé en 2015 un tracé traversant son propre territoire, et cela, sur la base d'une évaluation et de recommandations formulées par une experte consultante reconnue par le Transporteur dans la minimisation des impacts des lignes à haute tension.

Suite au dépôt de la demande du Transporteur à la Régie de l'énergie, la municipalité a à nouveau mandaté des experts, chacun reconnu dans son champ d'expertise, afin de comparer les solutions 1 et 3 sur les plans technique et économique, d'évaluer les impacts environnementaux (incluant les aspects paysagers et humains) des solutions 1 et 3 de façon comparative et, finalement, afin d'évaluer l'importance des impacts de la solution 1 sur le plan *écologique-économique* pour Saint-Adolphe-d'Howard.

Nous vous présenterons donc les principales conclusions de ces rapports ainsi que la recommandation de la municipalité et de la MRC des Pays-d'en-Haut, à la lumière des analyses des experts indépendants qui ont été mandatés.

---

<sup>1</sup> Cette proposition était basée sur le rapport d'un expert indépendant mandaté par la municipalité, suite à quoi le Transporteur a revu sa planification en retirant de celle-ci la construction d'un poste à Saint-Adolphe.

## 1. Comparaison des solutions sur les plans technique et économique <sup>2</sup>

Tout d'abord, il est essentiel de rappeler de quelle façon la solution 3 a été élaborée par Hydro-Québec, en collaboration avec l'expert mandaté par la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

En effet, lors d'une rencontre tenue dans les bureaux d'Hydro-Québec le 25 mars 2015, Saint-Adolphe-d'Howard a informé le Transporteur que son expert en était venu à une solution utilisant uniquement les emprises existantes et que cette solution était réalisable sur les plans technique et économique. Il a alors été demandé que des séances de travail soient prévues avec les ingénieurs d'Hydro-Québec afin de tester cette solution et de l'ajuster en cas de problème, au fur et à mesure de l'étude de celle-ci, en travaillant toujours de concert. Cette demande a été acceptée et c'est ainsi qu'après deux rencontres de travail, Hydro-Québec a présenté son analyse de cette solution sur les plans technique et économique, ainsi qu'une analyse sommaire des impacts environnementaux.

Comme le Transporteur l'indique dans ses réponses à notre demande de renseignements, cette solution n'a toutefois pas été optimisée<sup>3</sup>.

Le plus récent rapport de monsieur Paul Paquin compare la solution 1 et la solution 3 sur les plans technique et économique. Sur le plan technique, on y affirme, au sujet de la solution 1, qu'elle « comprend plusieurs prises en dérivation sur un même circuit, ce qui complexifie le système de protection ».

Quant à la solution 3, on précise qu'une optimisation permet de satisfaire les critères techniques tout en minimisant les impacts, grâce à l'élimination de l'élargissement de l'emprise.

Puis, on indique que « [les] simulations d'écoulement de puissance (...) permettent de confirmer que les deux solutions sont adéquates sur le plan technique pour assurer une alimentation sécuritaire des charges sur la période retenue de 20 ans ».

Sur le plan économique, le Transporteur conclut que les résultats de son analyse démontrent que les coûts globaux actualisés de la solution 1 sont plus bas que ceux de la solution 3, estimant la différence à 16,2M\$ ou 18,9%. Or, les investissements prévus pour la solution 3 incluent tous les réinvestissements nécessaires pour la vie utile des équipements alors que, pour la solution 1, l'alimentation des postes St-Donat et Ste-Agathe continue d'être assurée par des équipements dont il importe de prendre en considération les réinvestissements à prévoir pour les équipements qui atteindront la fin de leur vie utile durant la période 2018-2068. En considérant l'ensemble des réinvestissements requis afin de maintenir les actifs pour la solution 1, c'est-à-

---

<sup>2</sup> Comparaison des solutions sur les plans technique et économique, Paul Paquin, PP ÉconoTech Conseil inc., 13 mai 2016

<sup>3</sup> B-0046, p.8

dire les réinvestissements pour la ligne vers Ste-Agathe et la ligne Grand-Brûlé –Ste-Agathe, les coûts globaux actualisés de la solution 1 deviennent légèrement plus élevés que ceux de la solution 3.

Finalement, l'expert a envisagé des optimisations afin de réduire les impacts sur le plan humain et environnemental, tout en éliminant les frais prévus pour des déplacements de bâtiments dans les secteurs problématiques où des constructions ont été érigées aux abords de l'emprise existante. Une évaluation d'une optimisation permettant d'éviter l'élargissement de l'emprise a donc été réalisée suite aux commentaires d'Hydro-Québec transmis dans son analyse datée du 28 mai 2015. Une telle solution optimisée répond aux critères de faisabilité technique ainsi qu'au point de vue économique.

Selon les conclusions apparaissant dans le rapport de l'expert, la solution 3 optimisée :

- est adéquate pour satisfaire à l'alimentation des besoins prévus pour les 20 prochaines années;
- permet de respecter les critères habituels de conception du réseau de transport;
- permet de répondre à la demande pour au moins dix années supplémentaires;
- est légèrement moins coûteuse que la solution 1.

## **2. Études environnementales et paysagères comparatives<sup>4</sup>**

Encore une fois, il importe de rappeler le contexte entourant cette expertise. Le tracé de la solution 1 est toujours fortement contesté par les citoyens de Saint-Adolphe, principalement à cause de sa localisation. De plus, il ne respecte pas la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides. Il est reconnu que les paysages constituent la principale richesse de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, dont l'économie s'articule essentiellement autour de l'industrie récréotouristique dont l'attrait est lié de façon intrinsèque à la qualité et à la préservation des paysages et de l'environnement. L'économie de Saint-Adolphe-d'Howard repose sur la nature dans son état naturel, non sur de grandes infrastructures de tourisme. Traversant le territoire de la municipalité en son centre, au sommet de ses montagnes et sur des versants exposés de collines, notamment en plein cœur du noyau villageois et en zone de villégiature, la solution 1 retenue par le Transporteur constitue donc une menace importante à la vitalité économique et aux perspectives de développement durable de la municipalité.

Afin d'évaluer les impacts de ce projet pour la municipalité et ses citoyens, il est essentiel d'évaluer les impacts sur l'environnement.

---

<sup>4</sup> Études environnementales comparatives, Éline Genest, Genest Experts Conseils, 17 mai 2016

Tout d'abord, l'analyse comparative des impacts environnementaux permet de comparer les impacts sur le milieu naturel, le milieu humain ainsi que sur le paysage. Les résultats sont probants : la solution 3, une fois optimisée, constitue une réelle solution de moindre impact pour l'ensemble de la région.

### **3. Rapport d'analyse économique<sup>5</sup>**

Comme expliqué précédemment, les impacts économiques de ce projet sont intimement liés aux impacts environnementaux et paysagers étant donné la place prédominante qu'occupe le secteur récréotouristique dans l'économie de Saint-Adolphe.

L'analyse détaillée des impacts environnementaux<sup>6</sup> a permis de réaliser une analyse *écologique-économique* du projet pour la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, tant au niveau des pertes relatives aux biens écologiques qu'à l'industrie récréotouristique et à la valeur foncière.

Tout d'abord, sur le plan des biens et services écosystémiques, le rôle de ce type d'évaluation économique est d'assurer une gestion optimale des écosystèmes en leur attribuant une valeur. La perte la plus importante est donc liée à l'important déboisement qui représente une perte définitive pour Saint-Adolphe-d'Howard.

Une estimation conservatrice de la valeur annuelle des services rendus par les écosystèmes impactés, où seule la valeur des forêts rurales a été prise en considération, permet d'évaluer la perte à 322 412\$ annuellement pour la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et pour la communauté en général. De ce montant est exclue la valeur marchande du bois, qui varie en fonction de l'essence et de la grosseur des spécimens. Il faut également rappeler que cette donnée, qui n'a pas été comptabilisée, est d'autant plus importante étant donné que le tracé traverse des boisés à potentiel acéricole. Actualisé sur un horizon de 50 ans, soit la durée de vie de la ligne électrique, ce montant s'élève à 15,3 M\$.

Quant aux pertes liées aux activités récréotouristiques, la littérature confirme que l'environnement joue un rôle primordial pour bien des types de touristes. Il constitue un produit de premier choix dans le cadre du tourisme basé sur la nature, tel que l'écotourisme, et un rôle de produit complémentaire pour les activités touristiques dans lesquelles la nature et le paysage, ou l'ambiance, font partie de l'expérience touristique recherchée, tel que c'est le cas pour le cyclotourisme, par exemple. Enfin, la qualité de l'environnement naturel agrmente fortement les activités sportives, telles que le ski alpin, l'escalade et le vélo de montagne. Il ne fait pas de doute que les activités touristiques constituent le pilier de l'économie régionale et locale. On précise

---

<sup>5</sup> Rapport d'analyse socio-économique du projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, ÉCOgestion-solutions, 17 mai 2016

<sup>6</sup> Études environnementales comparatives, Éline Genest, Genest Experts Conseils, 17 mai 2016

également que la caractéristique principale de l'offre touristique de Saint-Adolphe-d'Howard est qu'elle est en lien direct avec l'environnement naturel de son territoire, soit les montagnes, les lacs et les cours d'eau.

Sur le plan de la valeur foncière, plusieurs études ont été consultées afin de pouvoir réaliser une évaluation des pertes, qui soit à la fois réaliste et conservatrice. Il est essentiel de considérer que plus du tiers des résidences sont des résidences secondaires et que, lors de l'acquisition d'une deuxième maison, le choix n'est pas fait selon les mêmes externalités et critères de localisation. La beauté des paysages et l'offre récréotouristique prennent une plus grande importance lors de l'achat. Considérant l'assiette fiscale de la municipalité de Saint-Adolphe, cet effet est non négligeable.

#### **4. Conclusion**

Il ne fait nul doute que la solution 1 aura des impacts majeurs permanents et irréversibles pour la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

Pour sa part, la solution 3 présente également des impacts non négligeables pour le territoire de la MRC des Laurentides, principalement en raison de l'élargissement nécessaire de l'emprise pour un tronçon.

À la lumière des constats établis dans les différents rapports résumés plus haut, force est de constater qu'un travail d'optimisation de la solution 3 permettant une comparaison plus juste des deux solutions est nécessaire. Qui plus est, une telle optimisation permettrait d'en venir à une solution moins coûteuse, satisfaisant les critères techniques et présentant des impacts environnementaux et économiques moindres que la solution retenue initialement par le Transporteur.

La municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut sont donc d'avis qu'il est primordial que la solution 3 soit approfondie et optimisée, et que celle-ci devrait, par la suite, constituer la solution retenue par le Transporteur. À cette fin et avec égards, nous recommandons de ne pas autoriser le projet tel que présenté.